



**Burlats**

# Alerte Citoyens votre mairie vous informe



## Mieux communiquer avec nos citoyens

Chers habitants de Burlats,

Grâce à un système innovant, la mairie va pouvoir vous diffuser rapidement et gratuitement des alertes sur votre téléphone.



Ne pas jeter sur la voie publique.

Risques Naturels, Technologiques, Climatiques, Sanitaires sont autant d'évènements pour lesquels vous souhaitez être informés.

Afin de bénéficier gratuitement de ce service d'alertes et d'informations, merci de vous rendre sur le site Internet [www.mairie-burlats.fr](http://www.mairie-burlats.fr) – rubrique Sécurité et Règlementation - PCS ( si vous souhaitez vous inscrire avec un numéro de téléphone fixe et un portable, merci de procéder à deux enregistrements distincts) , ou bien de compléter le coupon réponse au verso et le retourner en mairie.

Vous pouvez également vous inscrire directement en mairie.

Serge SERIEYS,  
Maire de Burlats

## Coupon-réponse à renvoyer en mairie

Je souhaite souscrire gratuitement au service « Alerte Citoyens ».

|                    |  |         |  |
|--------------------|--|---------|--|
| Date de la demande |  |         |  |
| Nom                |  |         |  |
| Prénom             |  |         |  |
| Téléphone Fixe     |  |         |  |
| Téléphone Portable |  |         |  |
| E-mail             |  |         |  |
| Adresse            |  |         |  |
| Code postal        |  | Commune |  |

Ne pas jeter sur la voie publique.

### Citoyen supplémentaire

|                    |  |
|--------------------|--|
| Nom                |  |
| Prénom             |  |
| Téléphone Fixe     |  |
| Téléphone Portable |  |
| E-mail             |  |

Le service « Alerte Citoyens » est un service gratuit. Les informations recueillies sur ce formulaire, conformément au Règlement Général sur la Protection des données personnelles (RGPD) et à la loi du 6 janvier 1978 Informatique et Libertés, sont enregistrées dans un fichier informatisé par les services administratifs de la commune de Burlats. La base légale du traitement est le consentement. Les données pourront avoir comme destinataires dans la limite de leurs attributions respectives, **les élus et services administratifs de la commune.**

Les données sont conservées jusqu'à la prochaine mise à jour de la liste (soit 2 ans maximum). Cependant, il est possible à tout moment de révoquer ce consentement en écrivant **au Délégué à la Protection des Données de la ville Burlats : [dpd@maires81.asso.fr](mailto:dpd@maires81.asso.fr)** ou bien en se connectant sur votre espace membre pour vous désabonner.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant, ainsi qu'un droit d'opposition en cas de motif(s) légitime(s). Pour plus d'informations sur vos droits, consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr).

Ces droits peuvent être exercés à tout moment en vous adressant au Délégué à la Protection des Données de Burlats : [accueil@mairie-burlats.fr](mailto:accueil@mairie-burlats.fr). Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés ou que le dispositif d'accès n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL.

Ce service est édité par la société OLTYS SAS, 5 rue de Maidstone 60 000 Beauvais